



Avis de demande de confidentialité

Le 3 septembre 2024

CMD 25-H100

Conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), **Ontario Power Generation Inc. (OPG)** a demandé que les renseignements associés à la question à l'étude suivante demeurent confidentiels :

Demande d'OPG concernant la modification du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la centrale nucléaire de Darlington en vue d'obtenir l'autorisation de produire des isotopes médicaux supplémentaires

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) sollicite les commentaires du public concernant les demandes d'OPG. Les détails de cette audience publique se trouvent dans l'avis d'audience publique.

Demandes de confidentialité

OPG a présenté [2 demandes de confidentialité connexes](#) concernant la question à l'étude :

1. Demande de confidentialité pour le matériel soumis relativement à la demande de modification du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la centrale nucléaire de Darlington 13.03/2025 en vue d'obtenir l'autorisation de produire des isotopes supplémentaires (« CD# NK38- CORR-00531-25141, Darlington NGS »)
2. Demande de confidentialité pour le matériel soumis relativement à la version caviardée de la demande de modification du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la centrale nucléaire de Darlington 13.03/2025 en vue d'obtenir l'autorisation de produire des isotopes supplémentaires (« CD# NK38-CORR-00531-25215, Darlington NGS »)

Les demandes contiennent également des résumés non confidentiels ou des versions caviardées de documents pour lesquels OPG a demandé un traitement confidentiel. Avant la tenue de la séance, la Commission rendra une décision en vertu de l'article 12 sur les mesures à prendre, le cas échéant, pour protéger les renseignements confidentiels. Pour rendre sa décision, la Commission examinera les demandes d'OPG ainsi que tout commentaire reçu de la part d'autres parties intéressées.

Pour formuler des commentaires sur cette demande

Les parties intéressées qui souhaitent formuler des commentaires sur cette demande de confidentialité sont invitées à présenter un mémoire au [Greffe de la Commission](#) dans lequel elles expliquent :

- a. la raison pour laquelle elles croient que le matériel devrait être rendu public ou non
- b. la raison pour laquelle le matériel non confidentiel disponible ou proposé est suffisant ou non
- c. le cas échéant, les renseignements précis qui devraient être mis à la disposition du public, et pourquoi

Les commentaires sur la demande de confidentialité doivent être déposés auprès du Greffe de la Commission au plus tard le 16 septembre 2024.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Agent principal du tribunal

Greffe de la Commission

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Téléphone : 343-542-8587

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)